

À SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, UN BUDGET DÉDIÉ À LA RÉALISATION DE PROJETS PROPOSÉS PAR LES HABITANTS



Le 4 novembre 2020, le Conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles approuvait la **Charte de la participation citoyenne**, posant ainsi l'un des grands piliers du projet de la nouvelle équipe et l'outil indispensable d'une transition collective et co-construite vers le monde de demain.

L'objectif : **mettre en place des modes de participation innovants veillant à inclure tous les publics et à faciliter l'investissement des habitants dans la construction des projets de leur commune.**

Ainsi, les Saint-Médardais seront invités tout au long du mandat à partager leurs idées et à échanger sur les projets municipaux via différents dispositifs de participation. Après le lancement de la « Maison de la citoyenneté » en décembre et les « Conseils de Territoire » en mars, **le « Budget participatif » est lancé à son tour le lundi 19 avril.**

LE BUDGET PARTICIPATIF, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour la première fois, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles alloue un budget pour le financement de projets proposés par les habitants et acteurs de la commune. Un outil de démocratie participative qui donne la possibilité aux citoyens d'agir sur l'amélioration de la qualité de la vie dans leur quartier.

Peuvent être proposés dans le cadre du « Budget participatif » **tous les projets qui relèvent de l'intérêt collectif, prennent en compte les enjeux environnementaux, les valeurs de solidarité et de responsabilité citoyenne, et visent à l'amélioration du bien-être dans son quartier.**

Toute personne âgée de 16 ans minimum, qui habite Saint-Médard-en-Jalles ou bien qui y travaille ou y étudie, mais aussi tout collectif d'habitants, peut proposer un projet. En revanche, une association ne peut pas déposer un projet en son nom ; elle peut toutefois en accompagner un s'il correspond à ses valeurs / objectifs.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

Les projets sont à déposer **du 19 avril au vendredi 21 mai inclus** via le formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville www.saint-medard-en-jalles.fr rubrique « Participer ».

Pour accompagner les dépositaires dans la formulation de leur projet, et afin que personne n'hésite à le faire, **des « ateliers d'écriture » sont proposés** durant cette période. Inscriptions obligatoires sur www.spectacle-smj.com ou auprès de la Maison de la Citoyenneté.

Et ensuite ? Les projets seront étudiés, priorisés et sélectionnés au sein des instances de participation citoyenne : en juin et juillet priorisation lors des Conseils de Territoire, en novembre sélection par le Conseil Citoyen, et en décembre vote lors du Conseil Municipal.

Plus d'infos, Maison de la Citoyenneté : 06 99 08 90 95 / maison.citoyennete@saint-medard-en-jalles.fr